

de l'Isère (REDI)

2. La procédure de validation comprend :

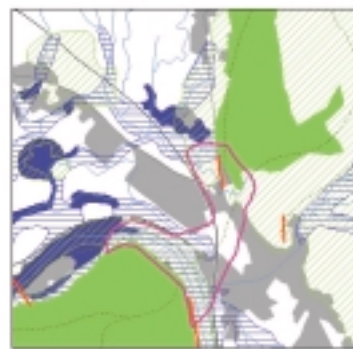
Etape 1 : Vérification du réseau provisoire à l'aide des images satellites SPOT. Elle permet d'actualiser et de préciser l'information fournie par la cartographie de CORINE land cover, notamment les marges urbaines récemment développées, d'inclure les zones semi-boisées ou buissonneuses, de cartographier les structures paysagères marquantes complémentaires (petits cours d'eau boisés, bocages importants), de repérer les exploitations de graviers et les carrières, les zones rocheuses importantes ou les seuils sur des cours d'eau et d'ajouter les nouveaux tracés d'infrastructures de transport.

Etape 2 : Collecte des informations existantes. La collecte d'informations auprès de personnes-ressources et des diverses administrations départementales chargées de la gestion des espaces naturels est une étape essentielle pour établir la base des données utiles du projet. Les informations recueillies permettent par recoupements de définir les enjeux principaux et les zones problématiques existantes.

Etape 3 : Parcours du terrain pour validation. Il permet de vérifier sommairement la pertinence et l'importance des informations collectées, de cartographier et décrire les obstacles physiques susceptibles de modifier significativement les fonctions du réseau (obstacles sélectifs ou infranchissables, passages obligés par des ouvrages de franchissement plus ou moins bien adaptés aux besoins de la faune), de délimiter des zones sélectionnées au titre de continuums, de corridors ou de zones d'extension.



Image Spot - Isère - Cours de Verppe
(Source : Conseil Général de l'Isère)



Extrait de la carte évolutive 1/25000 du REDI sur le cours de Verppe (Source : ECENAT, 2008)

Les cartes évolutives au 1/25 000^e ont été transmises pour avis aux associations naturalistes et aux chasseurs. Elles devront faire l'objet d'une actualisation régulière.

